

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MURVIEL LES MONTPELLIER

Numéro SIRET : **21340179700013**

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE COURNONTERRAL**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : PRINCIPAL

ANNEE 2019

SOMMAIRE**I - Informations générales**

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles

p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles

p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.18 B3 - Opération d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES**Jointes Sans Objet****A - Eléments du bilan**

p.19 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.20 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

p.22 A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux

p.23 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.

A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

p.24 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

p.25 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

p.26 C1 - Etat du personnel

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

p.29 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

p.30 D2 - Arrêté et signatures

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE

MURVIEL LES MONTELLIER
PRINCIPAL

I - INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 928
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	19
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1 722 958,00	1 833 686,00	884,93	768,98

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCL) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	783,77	614,00
2	Produits des impositions directes / population	411,80	395,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	747,77	771,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	148,91	255,00
5	Encours de la dette / population	538,52	611,00
6	DGF / population	63,04	158,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	63,11%	43,80%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	110,92%	89,00%
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	19,91%	33,10%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	72,02%	79,30%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L 2313-1, L 2313-2, R 2313-1, R 2313-2 et R 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

MURVIEL LES MONTPELLIER - 34 - PRINCIPAL**I - INFORMATIONS GENERALES****I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif 2018.

MURVIEL LES MONTPELLIER - 34 - PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 582 001,66	1 441 693,77
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 140 307,89
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		1 582 001,66	1 582 001,66

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	533 859,36	466 508,32
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 67 351,04
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		533 859,36	533 859,36
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		2 115 861,02	2 115 861,02

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT)

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT)

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

MURVIEL LES MONTPELLIER - 34 - PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	291 481,78	0,00	312 489,19	312 489,19	312 489,19
012	Charges de personnel	901 249,82	0,00	953 620,42	953 620,42	953 620,42
014	Atténuations de produits	163 464,00	0,00	112 476,00	112 476,00	112 476,00
65	Autres charges gestion courante	102 346,81	0,00	95 921,19	95 921,19	95 921,19
Total des dépenses de gestion courante		1 458 542,41	0,00	1 474 506,80	1 474 506,80	1 474 506,80
66	Charges financières	40 000,00	0,00	36 500,00	36 500,00	36 500,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	100,00	100,00	100,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 499 542,41	0,00	1 511 106,80	1 511 106,80	1 511 106,80
023	Virement à la sect° d'investis. (5)	142 579,42		70 894,86	70 894,86	70 894,86
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		142 579,42		70 894,86	70 894,86	70 894,86
TOTAL		1 642 121,83	0,00	1 582 001,66	1 582 001,66	1 582 001,66

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 582 001,66

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	60 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
70	Produits des services	113 359,00	0,00	124 629,00	124 629,00	124 629,00
73	Impôts et taxes	933 914,00	0,00	950 950,00	950 950,00	950 950,00
74	Dotations et participations	295 888,00	0,00	281 543,00	281 543,00	281 543,00
75	Autres produits gestion courante	47 000,00	0,00	49 071,77	49 071,77	49 071,77
Total des recettes de gestion courante		1 450 161,00	0,00	1 441 193,77	1 441 193,77	1 441 193,77
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	26 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 476 161,00	0,00	1 441 693,77	1 441 693,77	1 441 693,77
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 476 161,00	0,00	1 441 693,77	1 441 693,77	1 441 693,77

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

140 307,89

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 582 001,66

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

70 894,86

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

MURVIEL LES MONTPELLIER - 34 - PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	54 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
204	Subventions d'équipement versées	195 000,00	0,00	133 754,36	133 754,36	133 754,36
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	262 105,00	262 105,00	262 105,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	254 794,76	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	533 794,76	0,00	420 859,36	420 859,36	420 859,36
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	6 615,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	112 700,00	0,00	88 000,00	88 000,00	88 000,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	159 315,00	0,00	88 000,00	88 000,00	88 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	693 109,76	0,00	508 859,36	508 859,36	508 859,36
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	61 908,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	61 908,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
	TOTAL	755 017,76	0,00	533 859,36	533 859,36	533 859,36

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

+

=

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

533 859,36

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	69 600,00	0,00	84 039,00	84 039,00	84 039,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	192 574,46	192 574,46	192 574,46
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	189 600,00	0,00	276 613,46	276 613,46	276 613,46
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	33 000,00	0,00	44 000,00	44 000,00	44 000,00
1068	Excédents de fonctionnement (9)		0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	33 000,00	0,00	94 000,00	94 000,00	94 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	222 600,00	0,00	370 613,46	370 613,46	370 613,46
021	Virement de la section de fonct. (4)	142 579,42		70 894,86	70 894,86	70 894,86
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	61 908,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	204 487,42		95 894,86	95 894,86	95 894,86
	TOTAL	427 087,42	0,00	466 508,32	466 508,32	466 508,32

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

+

=

67 351,04

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

533 859,36

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

70 894,86

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

SLO
BP 2019

ID : 034-213401797-20190321-21032019D09-DE

MURVIEL LES MONTPELLIER - 34 - PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040

MURVIEL LES MONTPELLIER - 34 - PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	312 489,19		312 489,19
012	Charges de personnel	953 620,42		953 620,42
014	Atténuations de produits	112 476,00		112 476,00
65	Autres charges gestion courante	95 921,19		95 921,19
66	Charges financières	36 500,00	0,00	36 500,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	0,00	100,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		70 894,86	70 894,86
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 511 106,80	70 894,86	1 582 001,66

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 582 001,66
------------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	88 000,00	0,00	88 000,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	25 000,00	0,00	25 000,00
204	Subventions d'équipements versés	133 754,36	0,00	133 754,36
21	Immobilisations corporelles (6)	262 105,00	25 000,00	287 105,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	508 859,36	25 000,00	533 859,36

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-----------------------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	533 859,36
-----------------------------------------------------	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement »

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

MURVIEL LES MONTPELLIER - 34 - PRINCIPAL

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	35 000,00		35 000,00
70	Produits des services	124 629,00		124 629,00
73	Impôts et taxes	950 950,00		950 950,00
74	Dotations et participations	281 543,00		281 543,00
75	Autres produits gestion courante	49 071,77	0,00	49 071,77
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500,00	0,00	500,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	1 441 693,77	0,00	1 441 693,77

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	140 307,89
-------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 582 001,66
------------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	44 000,00	0,00	44 000,00
13	Subventions d'investissement	84 039,00	0,00	84 039,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	192 574,46	0,00	192 574,46
18	Compte de liaison	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	25 000,00	25 000,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		70 894,86	70 894,86
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	320 613,46	95 894,86	416 508,32

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	67 351,04
------------------------------------------------------------	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	50 000,00
-----------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	533 859,36
-----------------------------------------------------	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

MURVIEL LES MONTPELLIER - 34 - PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
011	Charges à caractère général	291 481,78	312 489,19	312 489,19
6042	Achat presta° service sauf terra	70 000,00	80 000,00	80 000,00
60611	Eau & assainissement	6 693,03	7 332,24	7 332,24
60612	Energie-électricité	21 541,07	20 974,31	20 974,31
60621	Combustibles	8 480,80	11 103,66	11 103,66
60622	Carburants	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60623	Alimentation	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60631	Fournitures d'entretien	4 500,00	4 500,00	4 500,00
60632	F. de petit équipement	14 000,00	14 000,00	14 000,00
60636	Vêtements de travail	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6064	Fournitures administratives	3 800,00	3 800,00	3 800,00
6065	Livres,disques,cassettes	4 280,00	4 280,00	4 280,00
6067	Fournitures scolaires	12 605,00	13 500,00	13 500,00
6068	Autres matières & fournitures	7 000,00	500,00	500,00
6078	Autres marchandises	6 000,00	9 000,00	9 000,00
611	Contrats prestations services	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6135	Locations mobilières	25 300,00	24 775,82	24 775,82
615221	Bâtiments publics	2 000,00	2 000,00	2 000,00
615231	Voirie	500,00	3 500,00	3 500,00
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance	12 500,00	16 000,00	16 000,00
6161	Assurance multirisque	15 151,00	13 754,00	13 754,00
6182	Doc. générale et Technique	1 100,00	1 100,00	1 100,00
6184	Versements à des organ.form.	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6188	Autres frais divers	200,00	200,00	200,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	1 100,00	1 336,80	1 336,80
6226	Honoraires	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6227	Frais d'actes,de contentieux	6 500,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	300,00	300,00	300,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00	13 000,00	13 000,00
6236	Catalogues et imprimés	5 529,42	5 000,00	5 000,00
6237	Publications		50,00	50,00
6238	Frais divers de publicité	500,00	0,00	0,00
6247	Transp.collectifs	6 500,00	4 389,26	4 389,26
6256	Missions	500,00	1 979,07	1 979,07
6261	Frais d'affranchissement	3 484,50	2 733,21	2 733,21
6262	Frais de télécommunication	11 000,00	10 650,00	10 650,00
627	Services bancaires et assimil	95,00	500,00	500,00
62876	Remb au GFP de rattachement		500,00	500,00
6288	Autres services extérieurs	3 500,00	9 794,62	9 794,62
63512	Taxes foncières	6 321,96	6 436,20	6 436,20
012	Charges de personnel	901 249,82	953 620,42	953 620,42
6218	Autre personnel extérieur	1 496,00	1 234,23	1 234,23
6331	Versement de transport	10 656,03	11 415,00	11 415,00
6332	Cotisations au FNAL	2 664,01	2 821,49	2 821,49
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	8 402,00	8 803,77	8 803,77
6338	Autres impôts & taxes	1 727,61	1 693,05	1 693,05
6411	Personnel titulaire	452 259,54	447 906,35	447 906,35
6413	Personnel non titulaire	135 350,02	153 000,00	153 000,00
64131	REMUNERATIONS	1 107,95	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	11 165,64	0,00	0,00
64168	Autres		30 528,00	30 528,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	87 626,78	104 000,00	104 000,00
6453	Cotisations caisses retraite	135 819,45	137 500,00	137 500,00
6454	Cotisations ASSEDIC	10 021,71	8 000,00	8 000,00
6455	Cotisations Assurances Personnel	30 000,00	34 000,00	34 000,00
6458	Cotisations autres organismes	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6475	Médecine du travail	900,00	1 718,53	1 718,53

MURVIEL LES MONTPELLIER - 34 - PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
6478	Autres charges sociales	5 053,08	4 000,00	4 000,00
014	Atténuations de produits	163 464,00	112 476,00	112 476,00
739211	Attributions de compensation	163 464,00	112 476,00	112 476,00
65	Autres charges gestion courante	102 346,81	95 921,19	95 921,19
6531	Indemnités élus	37 529,69	30 558,16	30 558,16
6533	Cotisations retraite élus	1 575,80	1 296,60	1 296,60
6534	Cot.séc. sociale part patr. élus	375,72	0,00	0,00
6535	Formation élus		310,00	310,00
65548	Autres contributions	2 938,60	2 928,83	2 928,83
6558	Autres dépenses obligatoires	4 500,00	3 880,60	3 880,60
657362	CCAS	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	50 427,00	51 947,00	51 947,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 458 542,41	1 474 506,80	1 474 506,80
66	Charges financières (b)	40 000,00	36 500,00	36 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	40 000,00	36 500,00	36 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	100,00	100,00
6718	Autres charges exceptionne.	1 000,00	100,00	100,00
68	Dotations aux provisions (d)(6)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 499 542,41	1 511 106,80	1 511 106,80
023	Virement à la sect° d'investis.	142 579,42	70 894,86	70 894,86
042	Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		142 579,42	70 894,86	70 894,86
043	Op. ordre intérieur de section (10)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		142 579,42	70 894,86	70 894,86
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 642 121,83	1 582 001,66	1 582 001,66

+

RESTES A REALISER 2018 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 582 001,66

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

MURVIEL LES MONTPELLIER - 34 - PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
013	Atténuations de charges	60 000,00	35 000,00	35 000,00
6419	Remb. rémunérations de personnel	60 000,00	35 000,00	35 000,00
70	Produits des services	113 359,00	124 629,00	124 629,00
70311	Concessions dans les cimetières	3 330,00	8 000,00	8 000,00
70321	Droit stationnement voie publiq	629,00	629,00	629,00
70388	Autres redevances et recettes	500,00	1 000,00	1 000,00
7062	Redev. services à car. culturel	900,00	1 000,00	1 000,00
7066	Redev. services à car. social	36 000,00	33 000,00	33 000,00
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	72 000,00	80 000,00	80 000,00
70876	Remb. par le GFP		1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes	933 914,00	950 950,00	950 950,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	781 914,00	793 950,00	793 950,00
73223	FPIC Fonds national de péréquat°	26 000,00	25 000,00	25 000,00
7328	Autres fiscalités reversées	30 000,00	40 000,00	40 000,00
7343	Taxes sur les pylones électri.	22 000,00	23 000,00	23 000,00
7351	Taxe conso finale électricité	27 000,00	22 000,00	22 000,00
7381	Taxe add. droits de mutation	47 000,00	47 000,00	47 000,00
74	Dotations et participations	295 888,00	281 543,00	281 543,00
7411	Dotation forfaitaire	102 888,00	93 543,00	93 543,00
74121	Dot Solidarité rurale	28 000,00	28 000,00	28 000,00
74718	Autres	5 000,00	0,00	0,00
7478	Autres organismes	160 000,00	160 000,00	160 000,00
75	Autres produits gestion courante	47 000,00	49 071,77	49 071,77
752	Revenus des immeubles	45 000,00	47 071,77	47 071,77
758	Prod. divers de gest° courante		2 000,00	2 000,00
7588	Autres prod. div gest° courante	2 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		1 450 161,00	1 441 193,77	1 441 193,77
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	26 000,00	500,00	500,00
7711	Dédits et pénalités perçus	26 000,00	500,00	500,00
7788	Produits exceptionnels divers		0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (5)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 476 161,00	1 441 693,77	1 441 693,77
042	Opérations d'ordre entre section (6)		0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (9)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 476 161,00	1 441 693,77	1 441 693,77

+

RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	140 307,89
-----------------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 582 001,66
------------------------------------------------------	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

SLO
BP 2019

ID : 034-213401797-20190321-21032019D09-DE

MURVIEL LES MONTPELLIER - 34 - PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

MURVIEL LES MONTPELLIER - 34 - PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	54 000,00	25 000,00	25 000,00
2031	Frais d'études	54 000,00	25 000,00	25 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	195 000,00	133 754,36	133 754,36
2041511	GFP rat : Biens mobiliers	195 000,00	133 754,36	133 754,36
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	30 000,00	262 105,00	262 105,00
2111	Terrains nus		40 000,00	40 000,00
2131	Bâtiments publics		112 000,00	112 000,00
21311	Hôtel de ville		13 500,00	13 500,00
21312	Bâtiments scolaires		90 000,00	90 000,00
21318	Autres bâtiments publics		2 000,00	2 000,00
2135	Instal. gén. agenc. aména. cons		4 605,00	4 605,00
2181	Installat° gén. agenc. divers	30 000,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	254 794,76	0,00	0,00
2313	Immos en cours-constructions	243 294,76	0,00	0,00
2315	Immos en cours-inst.techn.	11 500,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		533 794,76	420 859,36	420 859,36
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	6 615,00	0,00	0,00
1321	Etat & établ.nationaux	6 615,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	112 700,00	88 000,00	88 000,00
1641	Emprunts en euros	86 700,00	88 000,00	88 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	26 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	40 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	40 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		159 315,00	88 000,00	88 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		693 109,76	508 859,36	508 859,36
040	Opérations d'ordre entre section (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	61 908,00	25 000,00	25 000,00
2128	Autres agenc. et aménag.		832,00	832,00
21318	Autres bâtiments publics	61 908,00	11 368,00	11 368,00
2138	Autres constructions		12 800,00	12 800,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		61 908,00	25 000,00	25 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		755 017,76	533 859,36	533 859,36

+

RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
-----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
----------------------------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	533 859,36
----------------------------------------------	------------

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

SLO
BP 2019

ID : 034-213401797-20190321-21032019D09-DE

MURVIEL LES MONTPELLIER - 34 - PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

MURVIEL LES MONTPELLIER - 34 - PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	69 600,00	84 039,00	84 039,00
1321	Etat & établ.nationaux	30 000,00	40 016,00	40 016,00
1322	Régions	30 000,00	0,00	0,00
1323	Départements	9 600,00	32 023,00	32 023,00
13258	Subv des autres groupements		12 000,00	12 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		192 574,46	192 574,46
1641	Emprunts en euros		192 574,46	192 574,46
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	120 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	120 000,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		189 600,00	276 613,46	276 613,46
10	Dotations Fonds divers Réserves	33 000,00	94 000,00	94 000,00
10222	FCTVA	30 000,00	39 000,00	39 000,00
10226	Taxe d'aménagement	3 000,00	5 000,00	5 000,00
1068	Excédents de fonctionnement		50 000,00	50 000,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00
Total des recettes financières		33 000,00	94 000,00	94 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		222 600,00	370 613,46	370 613,46
021	Virement de la section de fonct.	142 579,42	70 894,86	70 894,86
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		142 579,42	70 894,86	70 894,86
041	Opérations patrimoniales (9)	61 908,00	25 000,00	25 000,00
2031	Frais d'études		24 800,00	24 800,00
2033	Frais insertion	61 908,00	200,00	200,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		204 487,42	95 894,86	95 894,86
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		427 087,42	466 508,32	466 508,32

+

RESTES A REALISER 2018 (10)

0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

67 351,04

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

533 859,36

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

SLO
BP 2019

ID : 034-213401797-20190321-21032019D09-DE

MURVIEL LES MONTPELLIER - 34 - PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

MURVIEL LES MONTPELLIER - 34 - PRINCIPAL

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	^c 0,00	^d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

MURVIEL LES MONTPELLIER - 34 - PRINCIPAL	BP	2019
-------------------------------------------------	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.1
CREDITS DE TRESORERIE (1)	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)
A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux	Taux actuel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
0021382/001	DEXIA CLF	07/06/1999	07/06/1999	01/03/2002	1 674 982,94									
560985016	CREDIT AGRICOLE MAURIN	12/07/2000	12/07/2000	15/06/2002	1 674 982,94	F		4,87	4,87		A	P	O	A-1
884869012PR	CREDIT AGRICOLE MAURIN	25/04/2003	22/05/2003	25/04/2015	114 336,76	V	EURIBOR	0,866	0,866		A	P	O	A-1
ALR200110507	CAISSE D EPARGNE	14/03/2003	02/05/2003	25/04/2003	114 336,00	F		2,71	2,71		A	P	O	A-1
ALR200311915	CAISSE D EPARGNE	17/10/2003	25/07/2003	25/07/2004	28 252,82	F		4,6	4,6		A	P	O	A-1
01KMWAO19PR	CREDIT AGRICOLE MAURIN	06/06/2006	17/06/2008	31/03/2009	300 000,00	F		4,86	4,86		A	P	O	A-1
02JZQ018PR	CREDIT AGRICOLE MAURIN	28/03/2012	20/04/2012	31/07/2012	400 000,00	F		4,63	4,63		T	P	O	A-1
8160920	CAISSE D EPARGNE	13/04/2012	21/05/2012	25/08/2012	200 000,00	F		4,7	4,7		T	P	O	A-1
5211615	CAISSE D EPARGNE	22/12/2017	22/12/2017	25/03/2018	250 000,00	F		1,82	1,82		T	P	O	A-1
Total général					1 674 982,94									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine - Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite) A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)													
1641 Emprunts en euros (total)													
0021392/001				951 644,27						87 724,47	35 845,71	0,00	0,00
560885016	N			6 681,73	1,00	F	4,87		5 681,73	325,40	0,00	0,00	0,00
864689012PR	N			30 194,34	2,00	F	5,87		14 666,68	1 772,41	0,00	0,00	0,00
ALR200110507	N			26 535,25	5,00	V	EURIBOR	0,866	6 553,39	59,19	0,00	0,00	0,00
ALR200311915	N			34 522,09	4,00	F	2,71		6 541,50	948,89	0,00	0,00	0,00
01KMWAO19PR	N			2 421,86	1,00	F	4,6		2 421,86	111,33	0,00	0,00	0,00
02J7ZQ018PR	N			150 000,00	10,00	F	4,86		15 000,00	7 290,00	0,00	0,00	0,00
8160920	N			307 661,70	13,00	F	4,63		16 621,29	13 955,47	0,00	0,00	0,00
5211615	N			154 089,23	13,00	F	4,7		8 384,38	7 095,86	0,00	0,00	0,00
	N			239 538,07	19,00	F	1,82		10 653,64	4 287,16	0,00	0,00	0,00
Total général				951 644,27					87 724,47	35 845,71	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt : Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB101077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768

IV - ANNEXES

IV

A2.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro.

ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et complabilisés à l'article 66111, et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et complabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et complabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

IV

A2.4

Structure	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits					
	% de l'encours	9				
	Montant en euros	100,00%				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros	951 644,27				
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2019 après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

ID : 034-213401797-20190321-21032019D09-DE

SLO

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux		Catégorie d'emprunt (7)	En intérêts (8)
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					38 893,19	38 893,19									315,03	4 725,49	
	1994	P	OPH HERAULT HABITAT05	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	38 893,19	38 893,19	-17,00	A	F	0,81	F	0,81	A-1		315,03	4 725,49	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00									0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					485 333,00	315 823,55									12 693,04	12 242,19	
SFHE	1996	P	SFHE - 5 LOG SOCIALROUVIE RE LONGUE 04	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	101 450,00	78 016,43	27,00	A	F	4,2	F	4,2	A-1		3 276,69	1 608,68	
SFHE	1996	P	SFHE - 3 LOG SOCIALROUVIE RE LONGUE 03	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	59 410,00	44 343,34	27,00	A	F	3,7	F	3,7	A-1		1 640,70	984,23	
SFHE	1999	P	SFHE - 5 LOGEM SOCIALROUVIE RE LONGUE 01	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	204 636,00	123 487,76	15,00	A	F	4,2	F	4,2	A-1		5 186,91	1 010,56	
SFHE	1999	P	SFHE - 3 LOGEMETS SOLAROUVIERE LONGUE 02	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	119 837,00	69 966,02	15,00	A	F	3,7	F	3,7	A-1		2 588,74	572,78	
TOTAL GENERAL					524 225,19	354 716,74									13 008,07	967,61	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser)

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés)

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

ID : 034-213401797-20190321-21032019D09-DE

SLO

MURVIEL LES MONTPELLIER - 34 - PRINCIPAL

ID : 034-213401797-20190321-21032019D09-DE

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574			ACANTE		1 500,00
6574			APEM		400,00
6574			ART MIXTE		3 200,00
6574			CHASSEURS ET PROPRIO DE MURVIEL		400,00
6574			CLUB DES AINES		400,00
6574			COMITE DES FETES		3 000,00
6574			GRAHM		300,00
6574			GYMNASTIQUE VOLONTAIRE MURVIELOISE		400,00
6574			INTERNOTE ECOLE DE MUSIQUE		3 000,00
6574			LES CABRIOLES		37 612,00
6574			LEZARD'U		1 000,00
6574		PROJET PEDAGOGIQUE	OCCE - COOP SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE		685,00

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

IV

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6	0	6	6	0	6
Attaché Territorial	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur principal 1° cl.	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE TECHNIQUE (c)		5	0,8	5,8	5,8	2	7,8
Adjoint technique	C	3	0,8	3,8	3,8	0	3,8
Adjoint technique ppal 1° cl	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique ppal 2° cl	C	1	0	1	1	0	1
AGENT DE CANTINE	C	0	0	0	0	1	1
AGENT D'ENTRETIEN	C	0	0	0	0	1	1
FILIERE SOCIALE (d)		2	0	2	2	0	2
Agent social ppal 2° classe	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE CULTURELLE (h)		1,4	0,4	1,8	1,4	0	1,4
Adjoint du patrimoine	C	0,4	0,4	0,8	0,4	0	0,4
Adjoint du patrimoine ppal 2° cl	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE ANIMATION (i)		4	0,6	4,6	4,6	6	10,6
Adjoint d'animation	C	4	0,6	4,6	4,6	0	4,6
ANIMATEUR	C	0	0	0	0	6	6
FILIERE POLICE (j)		1	0	1	1	0	1
Brigadier	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		19,4	1,8	21,2	20,8	8	28,8

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le
ID : 034-213401797-20190321-21032019D09-DE

MURVIEL LES MONTPELLIER - 34 - PRINCIPAL

2019

BP

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
- Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex. : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
- (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)						
ANIMATEUR	C	ANIM	325		3-1	CDD
AGENT DE CANTINE	C	TECH	325		3-1	CDD
AGENT D'ENTRETIEN	C	TECH	325		3-1	CDD
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres*" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le



ID : 034-213401797-20190321-21032019D09-DE

MURVIEL LES MONTPELLIER - 34 - PRINCIPAL**IV - ANNEXES****IV****DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1**

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2018 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2018 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2018 (%)
Taxe d'habitation	2 810 000,00	1,020	15,860	0,000	445 666,00	1,020
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 796 000,00	1,020	19,370	0,000	347 885,20	1,020
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	26 900,00	1,050	70,500	0,000	18 964,50	1,050
Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00	0,000
TOTAL	4 632 900,00	1,020			812 515,70	1,020

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

SLO
BP 2019

ID : 034-213401797-20190321-21032019D09-DE

MURVIEL LES MONTPELLIER - 34 - PRINCIPAL

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Présenté par le Maire,
A MURVIEL LES MONTPELLIER, le 21/03/2019
Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ORDINAIRE.

A MURVIEL LES MONTPELLIER, le 21/03/2019

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16
VOTES : Pour : 16
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 15/03/2019

Alain VALETTE-VIALLARD	
Anne GIMENEZ	
Béatrice PONSICH	
Béatrice TAIONI KLOSTER	
Cécile CORCINOS	
Claudine MOYANNE	
François DEHISSI	
Françoise HASARD	
Gilles CHICAUD	
Jean Paul MASSAT	
Laurence ROUSSEAU	
Laurent MAYOUX	
Laurent MOULIN	

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

SLO
BP 2019

ID : 034-213401797-20190321-21032019D09-DE




MURVIEL LES MONTPELLIER - 34 - PRINCIPAL

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Mylène JULIE	
Romain DELOUSTAL	
Serge BOULET	
Sylvie EMILE	
Yohann SERVIGNAT	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 25/03/2019 et de la publication le 25/03/2019.



A MURVIEL LES MONTPELLIER, le 25/03/2019